

LIGUE DE BILLARD DE NOUVELLE-AQUITAINE

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Saison 2025-2026

SOMMAIRE

Preambule	3
1 - Recettes de la ligue	3
1.1 - Affiliation des clubs et des salles partenaires	3
1.2 - Licences des adhérents	
1.3 - Inscription des équipes	
1.4 - Formation	
1.5 - Location des billards blackball de la ligue	
1.6 - Dons	5
2 - Dépenses de la ligue	6
2.1 - Engagement des équipes	6
2.2 - Primes des championnats individuels et par équipes	
2.3 - Défraiement des dirigeants de leurs frais de déplacement	
2.4 - Défraiement des arbitres de leurs frais de déplacement	
2.5 - Aide au défraiement des compétiteurs	
2.6 - Aide au développement des clubs ("Appel à projet des clubs")	
2.7 - Aide à l'organisation de compétition officielle FFB dépassant le cadre régional	
Annexe 1 - Cotisations FFB et part rétrocédée à la ligue Club	
Salle partenaire	
Annexe 2 - Droits d'engagement des équipes de blackball	9
Annexe 3 - Droits d'engagement des équipes de carambole	10
Annexe 4 - Budget alloué au défraiement des compétiteurs	10
Annexe 5 - Tableaux des compétitions ouvrant droit à aide à défraiement	10
Annexe 6 - Barème des défraiements pour les compétitions de l'annexe 4	13
Annexe 7 - Mode opératoire pour le défraiement des bénévoles et dirigeants	13
Annexe 8 - Mode opératoire pour le défraiement des arbitres	14
Annexe 9 - Mode opératoire pour l'aide au défraiement des compétiteurs	14
Annexe 10 - Primes individuelles et par équipes	
Annexe 11 - Barème de location d'un parc de billards	16

Dans ce document, d'une saison sportive à l'autre :

- les ajouts et modifications apparaissent en surbrillance jaune;
 les suppressions apparaissent en caractères rouges barrés.

Préambule

Tous les virements à destination de la ligue doivent, indiquer le nom <u>précis</u> du club et son numéro d'affiliation et la discipline. Ex Billard Club Cognacais N°18049 Carambole.

Les recettes et dépenses sont consignées sur des justificatifs conservés par la lique.

Les participations aux frais de déplacement se font :

- à l'ordre des clubs pour les déplacements des compétiteurs se déplaçant en compétition individuelle
- à l'ordre des joueurs pour ceux qui disputent la coupe des provinces
- à l'ordre des personnes pour les arbitres et les dirigeants de la ligue.

Le RIB de la ligue sera fourni par la trésorière en tout début de saison aux clubs qui ne l'ont pas encore.

1 - Recettes de la ligue

1.1 - Affiliation des clubs et des salles partenaires

Les clubs et salles partenaires qui s'affilient à la ligue payent à la FFB une cotisation globale dont une partie est reversée à la ligue.

La cotisation totale du club ou de la salle et la part reversée à la ligue sont fixées une fois par an, lors de l'assemblée générale.

Elles sont récapitulées dans l'annexe 1.

L'affiliation d'un club ouvre le droit de bénéficier de toutes les prestations proposées par la ligue :

- formations subventionnées par la ligue ;
- participation aux compétitions de ligue ;
- aide matérielle ou méthodologique à l'organisation d'animations ou de compétitions ;
- participation financière au défraiement de ses compétiteurs pour leurs déplacements (*);
- aide de la lique au travers des activités de son équipe technique régionale (ETR) (*);
- aide financière au développement du club via l'appel à projets de développement de la Ligue(*);
- aide financière à l'organisation de formations techniques (*);
- demandes de subventions à l'Agence Nationale du Sport ;
- tarifs d'assurance avantageux (l'assurance responsabilité civile de club est déjà prise en charge par les structures fédérales);
- aide méthodologique à la perception de mécénat ;
- droit à l'édition de rescrit fiscal pour les actions de mécénat ;
- achat de livres et de matériel à prix réduit (*);
- soutien de la ligue auprès des instances municipales et territoriales. (*)

*: sous réserve:

- de réception par la ligue du dernier compte rendu d'assemblée générale du club incluant a minima :
 - o le nombre d'adhérents
 - o le compte de résultat de la saison (recettes, dépenses)
 - o les réserves de trésorerie
- d'avoir complété les informations obligatoires du club sur le site de prise de licences :
 - o nom, prénom, N° de licence, téléphone, email des dirigeants (président obligatoire)
 - sur l'honorabilité des dirigeants et encadrants

de participation à la dernière AG de la Ligue où seront remis les chèques

(Ceci dans le but de mieux comprendre le fonctionnement du club pour mieux centrer les aides de la ligue). Nota : la fourniture annuelle du compte-rendu d'AG du club vers la Ligue fait partie des devoirs statutaires standards des clubs.

La totale satisfaction de ces conditions est nécessaire avant toute aide financière aux clubs.

Afin de favoriser le développement du billard par l'éclosion de nouveaux clubs, la ligue rembourse l'intégralité du montant de l'affiliation la première année et la moitié la seconde année sous réserve des conditions pré-citées.

Est considéré comme nouveau club toute nouvelle structure associative affiliée, ou toute ancienne structure qui reprend une affiliation après un arrêt de cinq saisons ou plus.

Les cas particuliers sont appréciés par le comité directeur.

1.2 - Licences des adhérents

L'affiliation à la ligue d'un club l'oblige <u>à licencier tous ses adhérents</u>.

Les clubs licencient leurs adhérents sur le site fédéral https://www.telemat.org/FFBI/sif/.

Le club paye directement la licence à la FFB, laquelle rétrocède ensuite à la ligue une partie du montant.

Le prix de la licence et la part reversée à la ligue sont fixés une fois par an lors de l'assemblée générale et récapitulés dans l'<u>annexe 1</u>.

1.3 - Inscription des équipes

Les engagements des équipes sont réglés par les clubs à la ligue.

La ligue inscrit ensuite les équipes auprès de la FFB.

L'ensemble des chèques est envoyé au responsable de la discipline qui les transmettra au trésorier en une seule fois.

Américain : sans objet.

Blackball

Toute équipe, quelle que soit sa division, doit être déclarée à la FFB avant tout engagement dans un championnat ou une coupe au niveau national (y compris DN1 et DN2).

Les équipes DN1, DN2, DN3 s'inscrivent directement auprès de la FFB.

Les équipes régionales DR1, DR2, DR3 s'inscrivent via la Ligue <u>en transmettant à leur responsable de district le bordereau rempli informatiquement.</u>

Le règlement des droits d'engagement des équipes est adressé par virement bancaire à la Ligue Nouvelle Aquitaine au plus tard à la fin du mois de septembre de la saison en cours. Le club veille à préciser ses noms et numéro de club, le nombre d'équipes engagées et leurs divisions, et le nom, d'équipe si nécessaire

Ex: 8Pool Family Ingrandes – N° 18057 2 DR2 à 55€ 1DR1 à 75€ =185€

Les équipes régionales peuvent choisir de s'inscrire, ou bien pour les compétitions régionales seules, ou bien avec possibilité de participation à une finale nationale.

Les droits d'engagement sont récapitulés dans l'annexe 2.

En cas de forfait aux finales de ligue et de coupe de la ligue des sanctions financières sont prévues dans <u>l'annexe 12</u>

Carambole

Les droits d'engagement des équipes <u>de toutes les divisions</u> sont adressés par virement bancaire à la Ligue Nouvelle Aquitaine au plus tard à la fin du mois de septembre de la saison en cours. Le club veille à préciser ses noms et numéro de club, le nombre d'équipes engagées et leurs divisions, et le nom, d'équipe si nécessaire

Ce paiement permet <u>au responsable de la commission carambole de la ligue de valider</u> ensuite leur inscription sur le site fédéral.

Le droit d'engagement comporte une part FFB et une part ligue. Ces droits d'engagement sont récapitulés dans l'*annexe 3*.

Chaque club doit déposer une caution de 250€ pour ses équipes auprès de la trésorière sous forme de chèque. Celui-ci sera encaissé si une équipe est forfait.

L'équipe forfait continue à participer au calcul des frais du championnat « équipes ». Si à la fin elle a un crédit elle le perd au profit des autres clubs de la compétition ; si elle a un débit elle doit le régler à la Ligue, au profit des autres clubs de la compétition s'il est supérieur à la caution.

Snooker: sans objet.

1.4 - Formation

Le principe général retenu pour le financement des formations est la large participation de la ligue : frais pédagogiques + frais de déplacement du formateur.

Les clubs peuvent à leur initiative (mais en coordination avec le coordinateur de l'ETR) organiser des formations techniques complémentaires.

Lors de l'engagement à ces formations, le règlement préalable d'une modeste participation aux frais est demandé aux participants, à charge pour eux de demander éventuellement à leur club d'appartenance une participation à ces frais (selon la politique de formation du club).

Cette disposition s'applique tant aux formations techniques qu'aux formations d'animateur de club, d'initiateur ou de dirigeant.

Tarifs:

- participation à une formation technique de joueur : 30 € / jour <u>sauf pour les CFA pour lesquels nous considérons cette formation technique complémentaire comme de la formation continue de CFA ;</u>
- participation à une formation CFA : 15 € / jour (ces frais sont totalement rétrocédés à la FFB) sauf pour les personnes qui ont déjà eu un CFA (une nouvelle participation est considérée comme une mise à niveau ou formation continue)

1.5 - Location des billards blackball de la ligue pour l'organisation d'un tournoi d'un week-end

Un club désireux d'organiser un tournoi de district en utilisant le parc de billards de la ligue peut en faire la demande au responsable de son district (Charente-Limousin, Agenais, district Nord). Celuici vérifie la compatibilité de la date choisie avec les dates du championnat.

Le barème de location des billards pour un week-end est indiqué dans l'annexe 11.

Les billards sont livrés démontés et rangés sur palettes. L'organisateur se charge de la réception et du montage des billards puis, en fin de compétition, du démontage et du rangement sur palettes, y compris toutes mesures de protection contre les chocs.

En cas de transport au-delà des distances contractuelles ou d'emprunt d'un parc autre que celui précisé en annexe, consulter le responsable de la commission blackball.

Aucune caution n'est demandée au club qui emprunte un parc de billards.

1.6 - Dons

En tant qu'association affiliée à la FFB, la ligue est habilitée à émettre des "reçus à titre de dons à un organisme d'intérêt public ayant un caractère sportif".

En vertu des article 200/238bis du code général des impôts, ces reçus ouvrent droit, dans le cadre du mécénat :

- pour un particulier, à un avoir fiscal de 66 % du montant du reçu ;
- pour une entreprise, à un avoir fiscal de 60 % du montant du reçu ;

et, dans le cadre du partenariat, à un avoir fiscal de 33 % du montant du reçu.

Note : le mécénat est une aide financière ou matérielle sans contrepartie, le partenariat est une aide financière ou matérielle avec contrepartie.

Le renoncement au remboursement de frais de la part d'un compétiteur n'est pas considéré comme du mécénat car il existe une contrepartie : la possibilité de disputer une compétition.

Le renoncement au remboursement de frais de la part de bénévoles (dirigeants, arbitres) est considéré comme du mécénat car il n'y a aucune contrepartie.

Les barèmes utilisés sont de 0,315 € par kilomètre et 50 € par nuitée, les frais devant toutefois être justifiés. Ils ouvrent en outre droit à un avoir fiscal de 66 %, soit 0,20 € par kilomètre et 26,40 € par nuitée.

2 - Dépenses de la ligue

2.1 - Engagement des équipes

Après avoir perçu les frais d'inscription des équipes, la ligue les inscrit et paye les frais d'inscription à la FFB.

Ces frais sont précisés dans les <u>annexe 2</u> et <u>annexe 3</u> ou dans les dispositions financières fédérales.

2.2 - Primes des championnats individuels et par équipes

Les primes aux résultats de ces championnats sont détaillées dans l'<u>annexe 10</u>. Les primes individuelles sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu.

2.3 - Défraiement des dirigeants de leurs frais de déplacement

Les dirigeants devant représenter la ligue lors des réunions ou assemblées générales organisées par la FFB ou en mission pour le comité directeur sont défrayés selon le barème suivant :

- frais de trajet : 0,315 € / km + frais de péages (sur justificatifs) ;
- frais de repas : au coût réel sur justificatifs, avec un maximum de 19 € par repas (sauf dérogation, comme les repas imposés lors des AG de la FFB) ;
- nuitées : au coût réel sur justificatif, avec un maximum de 50 € (sauf dérogation).

Ce poste de défraiements n'est pas plafonné.

Les justificatifs de frais sont à fournir mensuellement au trésorier de la ligue. Les défraiements sont effectués tout au long de la saison. Il ne faut donc pas attendre la fin de saison pour demander la participation de la ligue.

Les bénévoles ont la possibilité de présenter leurs dépenses de déplacement à la ligue en renonçant à leur défraiement. Ils bénéficient alors d'un rescrit fiscal de 66% de leur défraiement.

Les dirigeants disposent d'un mois après leur déplacement pour envoyer au trésorier leur demande de défraiement. Passé ce délai, un dirigeant qui n'a pas envoyé cette demande est considéré comme faisant don de son défraiement à la ligue correspondant.

Les distances en kilomètres sont calculées de la ville du club du dirigeant à la ville du déplacement. Les remboursements des repas et nuitées sont effectués sur présentation des justificatifs par les dirigeants concernés selon le mode opératoire figurant dans l'<u>annexe 7</u>.

Afin de réduire les frais de fonctionnement, les dirigeants privilégieront les solutions économiques (transports en commun si possible, covoiturage, hébergement les uns chez les autres, réunions en distanciel...)

2.4 - Défraiement des arbitres de leurs frais de déplacement

Les arbitres disposant d'une carte d'arbitre en cours de validité peuvent être appelés par la commission d'arbitrage de la ligue en renfort du corps arbitral d'une finale de ligue, d'une finale de district ou d'une finale de France se déroulant sur le territoire de la ligue.

Le club organisateur en manque d'arbitre en fait la demande à la commission d'arbitrage. Celle-ci convoquera en priorité les arbitres les plus proches du lieu de la finale.

Pour mémoire, à partir des finales de ligue, « tous les arbitres doivent figurer sur la liste officielle des arbitres avec leur grade mis à jour ».

Dans le cas d'une convocation d'arbitre par la commission d'arbitrage à la demande du club organisateur, le principe général est de partager entre l'organisateur et la ligue les frais liés au déplacement.

Le défraiement des arbitres est calculé sur le barème suivant :

- frais de trajet : 0,315 € / km, à la charge de la ligue ;
- frais de repas : à la charge de l'organisateur ;
- nuitées éventuelles : à la charge de l'organisateur.

A défaut de convocation explicite par un membre de la commission d'arbitrage, l'arbitre ne peut que faire don de son défraiement par la ligue.

La distance en kilomètres est calculée de la ville du club de l'arbitre à la ville de la finale.

Lorsque la FFB verse une dotation à l'arbitre ou prend en charge une partie de ses frais, ce défraiement FFB vient en déduction de la part ligue.

Le remboursement des frais des arbitres est effectué sur présentation de justificatifs selon le mode opératoire figurant dans l'<u>annexe 8</u>.

L'achat <u>d'un</u> maillot officiel d'un <u>nouvel arbitre</u> est pris en charge par la Ligue

2.5 - Aide au défraiement des compétiteurs

A. Principes généraux de calcul (avant limitation par l'enveloppe budgétaire)

Le principe général est que :

- les compétiteurs sont défrayés de leurs déplacements par leur club selon un barème de club
- la ligue ne défraye directement que les joueurs la représentant en Coupe des provinces ou en Coupe du Grand Ouest
- la ligue apporte par ailleurs une aide aux clubs pour le défraiement de leurs joueurs en finales de France individuelle (pour toutes les catégories) et en finales de ligue (pour les jeunes seulement)

Le calcul des défrayements est basé sur le barème fédéral et varie en fonction du nombre de jours de compétitions et de la distance aller/retour au club.

L'ensemble de ces frais est limité à l'enveloppe budgétaire allouée pour la saison. Le budget pour la saison est indiqué dans l'*annexe* 4.

Le principe général est d'aider le défraiement pour les compétitions selon l'annexe 5.

Le barème des défraiements est indiqué dans l'annexe 6.

En cas de dépassement du budget annuel de l'annexe 4, l'aide aux défrayement aux clubs est affectée d'un coefficient de plafonnement.

Les aides aux clubs pour le défraiement de leurs compétiteurs sont versées en une seule fois en fin de saison, après fourniture d'un RIB et sous réserve que le club :

- ait fourni à la ligue le dernier compte rendu d'AG du club précisant le rapport d'activités, le résultat financier de la saison et les réserves de trésorerie du club.
- ait toutes ses informations administratives à jour sur le site de prise de licence E2I
- ait participé à la dernière AG de Ligue (pour ce dernier point une dérogation peut être accordée aux clubs situés à plus de 3heures du lieu de l'AG)

Note importante : si un joueur abandonne en cours d'épreuve sans motif justifié et reconnu valable, son club ne perçoit pas d'aide de la ligue pour le défraiement relatif à cette épreuve.

B. Compétitions internationales

La FFB prend en charge assez largement les frais des joueurs qu'elle sélectionne pour un championnat international individuel.

La Ligue n'apporte pas d'aide aux clubs ni aux joueurs pour les compétitions internationales.

Les équipes évoluant à l'international ne perçoivent pas d'aide de la ligue.

2.6 - Aide au développement des clubs ("Appel à projet des clubs")

L'une des vocations premières de la ligue est d'aider les clubs à développer le nombre de leurs licenciés. La ligue aide donc financièrement les clubs qui présentent leur projet de développement.

Le règlement de l'appel à projet fait l'objet d'un document spécifique, disponible sur le site de la Lique dans la rubrique « service aux clubs ».

Il n'y a pas de date butée pour la présentation des projets à la ligue. Le but est d'aider les clubs lorsque le projet est mûr.

Le budget alloué à l'appel à projet des clubs pour la saison 2025-2026 est : 3500€

2.7- Aide à l'organisation de compétition officielle FFB dépassant le cadre régional

Le club organisant une compétition officielle FFB dépassant le cadre régional a droit à une subvention de la Ligue de 250€ sous réserve :

- de présentation d'un budget prévisionnel
- de présentation du compte-rendu d'assemblée générale précité
- que ses informations administratives soient à jour sur le site de prise de licence

Sont concernés :

- les finales nationales ou supranationales
- les tournois nationaux

Annexe 1 - Cotisations FFB et part rétrocédée à la ligue

Club

- Affiliation d'un club : 100 € (50 € pour la FFB et 50 € pour la ligue)
 La ligue rembourse au club l'intégralité de l'affiliation la première année, soit 100 €, puis la moitié la seconde année, soit 50 €.
- Licences prises dans un club
 - Adulte (renouvellement de licence): 66 € 68€ (47 € 49€ pour la FFB et 19 € pour la ligue).
 - Découverte (adulte, première licence) : 42 € (28 € pour la FFB et 14 € pour la ligue).
 - Jeune (né après le 01/09/2003) : 22 € (9 € pour la FFB et 13 € pour la ligue).
 - Droit de participer aux compétitions : suivant règlement de chaque compétition

Salle partenaire

- Affiliation d'une salle partenaire : 100 € (50 € pour la FFB + 50 € pour la ligue)
- Licences prises dans une salle partenaire
 - Adulte: 69 € 71€ (37€ 39 € pour la FFB, 20 € pour la ligue et 12 € pour la salle partenaire).
 - Jeune (né après le 01/09/2003) : 20 € (7 € pour la FFB, 7 € pour la ligue et 6 € pour la salle partenaire).
 - Droit de participer aux compétitions : suivant règlement de chaque compétition

Annexe 2 - Droits d'engagement des équipes de blackball

Division	Montant	Part FFB	Part ligue
DN1	Se reporter aux dispositions financières fédérales	100 %	0
DN2	Se reporter aux dispositions financières fédérales	100 %	0
DN3	Se reporter aux dispositions financières fédérales	100 %	0
DR1 prétendant à la participation de finales nationales	75€	55€	20 €
DR1/DR2/DR3 ne prétendant pas à la participation de finales nationales (championnat régional seulement)	55 €	0€	55€

Annexe 3 - Droits d'engagement des équipes de carambole

Division	Montant	Part FFB	Part Ligue
TOP LIGUE 1 3 BANDES TOP LIGUE 2 3 BANDES TOP LIGUE 1 JDS	100€	100€	0
FEDERALE 2 JDS FEDERALE 3 3 BANDES	30 € 50€	50	0
FEDERALE 3 JDS FEDERALE 4 3 BANDES	30 € 50€	50€	0
FEDERALE 4 JDS FEDERALE 5 3 BANDES	30 € <mark>50€</mark>	50€	0
Division 1 5 Quilles	30 €	30 €	0
Division 2 5 Quilles	30 €	30€	0

Annexe 4 - Budget alloué au défraiement des compétiteurs

Pour la saison 2025-2026, le budget total alloué au défraiement des compétiteurs pour leurs déplacements est de :

15000€ 18000€

(*) Les barèmes indiqués dans l'<u>annexe 6</u> soumis à plafonnement sont réduits proportionnellement si leur application entraîne un dépassement du plafond budgétaire indiqué ci-dessus.

Annexe 5 - Tableaux des compétitions ouvrant droit à aide à défraiement

Pour ouvrir droit à défraiement les joueurs qualifiés pour les finales de France devront arborer les autocollants des sponsors de la ligue et envoyer des photos in situ (: ex Crédit Mutuel), à l'adresse suivante : lbna.secretariat@gmail.com

Les équipes représentant la Ligue (Equipe Coupe des provinces ou Equipe Coupe du grand ouest devront arborer le maillot de la Nouvelle Aquitaine et les autocollants des sponsors et envoyer des photos in situ : ex Crédit Mutuel), à l'adresse suivante : lbna.secretariat@gmail.com

Américain

Compétition	Aide de la ligue
Compétitions de district	Non
Finale de ligue individuelle	jeunes seulement
Finale de France <mark>individuelle</mark>	Oui pour toutes les catégories
Autres compétitions	Non

Blackball

Compétition	Aide de la ligue	
Compétitions de district	Non	
Tournois nationaux	Non	
Finale de ligue individuelle	jeunes seulement	
Finale de ligue par équipes (Championnat et Coupe de France)	Non	
Finale de France Handi-billard	À hauteur de la prise en charge par la FFB	
Finale de France individuelle	Oui pour toutes les catégories	
Finale de France de la Coupe de France (équipes DN1, DN2, DN3)	Non	
Finale de France de la Coupe de France (équipes DR1, DR2)	Oui (km comptés à hauteur d'un véhicule pour 4 joueurs)	
Finale de France par équipes	Non	
Coupe du Grand-Ouest <mark>(tous les deux ans)</mark>	OUI 50€ par jour par compétiteur ; la moitié étant budgétée chaque année (soit 1300€) + maillot de la ligue fourni	

Carambole

Compétition	Aide de la ligue
Compétitions de district	Non
Tournois nationaux	Non
Finales de ligue individuelles (pas de poursuite en FDF)	OUI Dames + jeunes +finalistes : R3/R4 Libre ; 3 BANDES R2; BANDE R2
Finales de ligue par équipes D3 à D5	Non, mais partage des frais entre les équipes
Éliminatoires D3 à D5	Non, mais partage des frais entre les équipes
Finales de France par équipes D3 à D5	Non, mais partage des frais entre les équipes
Finale de France du Criterium Régional	Oui, remboursement aux frais réels dans un plafond de 500€ par joueur + maillot de la ligue fourni
Finales de France Masters	Oui
Finales de France N1, N2, N3, 5-Quilles	Oui
Finales de France Dames, Cadets, Juniors	Oui
Finale de France par équipes (Dreher)	Oui (km comptés à hauteur d'un véhicule)
Championnat inter-ligues cadets	Oui, remboursement aux frais réels dans un plafond de 1000€ + maillot de la ligue fourni

Snooker

Compétition	Aide de la ligue	
Compétitions de district	Non	
Finale de ligue individuelle D <mark>1/D2 à 8</mark> (pas de poursuite en CDF)	<mark>oui</mark>	
Finale de ligue par équipes	Non	
Coupe de la Ligue	Non	
Tournoi de zone qualificatif pour les play-offs	Non	
Play-offs	Non	
Finale de France Mixte	Oui	
Finales de France Féminines, <mark>Séniors</mark> , Cadets, Juniors	Oui	
Finale de France Masters	Oui	

Annexe 6 - Barème des défraiements pour les compétitions de l'annexe 4

Durée	Nbre de trajets	Distance	Nuitées	Repas
		aller/retour		·
barème		0,30€/km	27,40€	13,70€
1 jour	1	Km<101	0	
	1	100 <km<401< td=""><td>0</td><td>1</td></km<401<>	0	1
	1	Km > 400	1	
2 jours	2	Km<101	0	
	1	100 <km<401< td=""><td>1</td><td>3</td></km<401<>	1	3
	1	Km > 400	2	
3 jours	3	Km<101	0	
	1	100 <km<401< td=""><td>2</td><td>5</td></km<401<>	2	5
	1	Km > 400	3	
4 jours	4	Km<101	0	
	1	100 <km<401< td=""><td>3</td><td>7</td></km<401<>	3	7
	1	Km > 400	4	
5 jours	5	Km<101	0	
	1	100 <km<401< td=""><td>4</td><td>9</td></km<401<>	4	9
	1	Km > 400	5	

Utiliser le fichier Excel ci-dessous



Rappel

La ligue se réserve le droit de limiter, voire de supprimer l'aide au défraiement des compétiteurs des clubs qui ne licencient pas tous leurs adhérents.

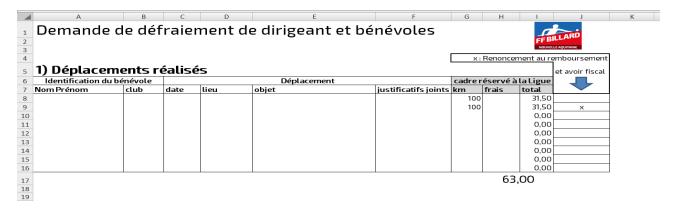
Annexe 7 - Mode opératoire pour le défraiement des bénévoles et dirigeants

Le montant des défraiements n'est pas plafonné par un budget. En conséquence, afin de permettre une vision prévisionnelle des frais engagés par les dirigeants, il est souhaitable que ces défraiements soient demandés au fur et à mesure de l'avancement de la saison.

Les dirigeants doivent remplir un formulaire de demande de défraiement relatif aux frais engagés, l'accompagner des justificatifs de dépenses (repas, hôtel, péages, ...) et l'envoyer au trésorier pour traitement

Le trésorier calcule ensuite les défraiements, en informe le président ou le président adjoint de la ligue pour validation, rédige les chèques ou effectue les virements de défraiement, comptabilise ces frais et archive les justificatifs.

Le formulaire de demande présenté ci-dessous est un fichier Excel téléchargeable sur le site de la ligue à l'adresse : https://billard-nouvelle-aquitaine.org/lique/dispositions-financieres/



Si le dirigeant souhaite faire don à la ligue du montant figurant sur une ligne, il fait figurer un "x" dans la case correspondante de la colonne de droite.

Dans ce cas, le trésorier lui envoie un reçu lui permettant de bénéficier d'un avoir fiscal égal à 66 % du don.

Annexe 8 - Mode opératoire pour le défraiement des arbitres

Pour être défrayé de ses frais de déplacement, un arbitre convoqué <u>par la commission d'arbitrage</u> pour arbitrer une finale de ligue, ou une finale de France sur le territoire de la ligue, suit la même procédure que les dirigeants et bénévoles : se reporter à l'annexe 7, page précédente.

L'arbitre utilise pour cela le même formulaire de demande, il le remplit, y joint le cas échéant les justificatifs et l'envoie au responsable de la commission d'arbitrage pour validation.

Le responsable de la commission d'arbitrage valide le formulaire et l'envoie au trésorier pour défraiement.

Le trésorier calcule le défraiement, rédige le chèque ou effectue le virement de défraiement, comptabilise ces frais et archive le bordereau comme justificatif.

Comme les dirigeants, les arbitres disposent d'un mois après leur déplacement pour envoyer leur demande de défraiement au responsable de la commission d'arbitrage. Passé ce délai, un arbitre qui n'a pas envoyé sa demande est considéré comme faisant don de son défraiement correspondant.

Annexe 9 - Mode opératoire pour l'aide au défraiement des compétiteurs

En cours de saison les compétiteurs envoient à leur trésorier leur état de frais selon le barème de l'annexe 6, en utilisant le tableau de défraiement des compétiteurs sous l'annexe 6. A la fin de la saison le trésorier de club envoie aux responsables de disciplines de la ligue l'état de frais récapitulatif. Utiliser le fichier Excel ci-dessous



Récapitulaif club defraiement compét

En fin de saison, les responsables de disciplines de la ligue envoient au trésorier de la ligue la liste des participations aux finales donnant droit à défraiement (voir l'<u>annexe 5</u>) en précisant le nombre de jours de compétitions.

Le trésorier prépare un récapitulatif de défraiement par club comportant :

- les déplacements déjà réalisés ouvrant droit à défraiement ;
- les déplacements prévisionnels jusqu'à la fin de la saison (notamment les finales de France non encore jouées).
- -- le partage des frais de déplacement des équipes carambole (championnat de ligue seulement)

En fin de saison, lors de l'AG de Ligue, le trésorier procède à la remise des <u>chèques</u> d'aide des clubs au défraiement de leurs compétiteurs.

Les clubs n'ayant pas validé le calcul ou fourni de RIB perdent le bénéfice de ce défraiement.

Annexe 10 - Primes individuelles et par équipes

Championnats par équipes

Place	Montant	Trophées
1er DR1 Charente-Limousin	300€	OUI
2e DR1 Charente-Limousin	230€	NON
3e DR1 Charente-Limousin	175€	NON
1er DR2 Charente-Limousin	175€	OUI
2e DR2 Charente-Limousin	125€	NON
3e DR2 Charente-Limousin	100€	NON
1er DR3 Charente-Limousin	<mark>100 €</mark>	OUI
2e DR3 Charente-Limousin	<mark>80 €</mark>	NON
3e DR3 Charente-Limousin	<mark>50€</mark>	NON
1er DR1 Gironde	300€	OUI
2e DR1 Gironde	230€	NON
3e DR1 Gironde	175€	NON
1er DR2 Gironde	175€	OUI
2e DR2 Gironde	125 €	NON
3e DR2 Gironde	100€	NON
1er DR1 Agenais	300€	OUI
2e DR1 Agenais	230€	NON
3e DR1 Agenais	175€	NON
1er DR2 Agenais	175€	OUI
2e DR2 Agenais	125 €	NON
3e DR2 Agenais	100 €	NON
1er DR3 Agenais	100 €	OUI
2e DR3 Agenais	80 €	NON
3e DR3 Agenais	50€	NON
1er DR1 District Nord	300€	OUI
2e DR1 District Nord	230€	NON
3e DR1 District Nord	175€	NON
1er DR2 District Nord	175€	OUI
2e DR2 District Nord	125€	NON
3e DR2 District Nord	100€	NON
1er DR3 District Nord	<mark>100 €</mark>	OUI
2e DR3 District Nord	<mark>80 €</mark>	NON
3e DR3 District Nord	<mark>50€</mark>	NON

Annexe 11 - Barème de location d'un parc de billards

Le prix de location est de 30€ par billard

Ces frais de location s'entendent pour un week-end complet, du vendredi soir au dimanche soir, pour un tournoi de championnat ou toute autre manifestation.

Parc actuel (au 30/06/2025)			
District	Nombre de billards	Montant location	
Charente-Limousin	20 billards	600€	
Agenais	14 billards	420€	
District Nord	20 billards	600€	

Annexe 12 - Forfaits - Pénalités - Sanctions

Finales de Ligue

Individuel et par équipes

Forfait non prévenu ou prévenu le jour de la compétition sans raison valable :

- Sanction financière de 100 € adressée au club
- Signalement au responsable de district

Abandon en cours de compétition :

- Sanction financière de 100 € adressée au club
- Signalement au responsable de district
- Saisie de la commission de discipline

Finale de la Coupe de la Ligue

Forfait non prévenu ou prévenu le jour de la compétition sans raison valable :

- Sanction financière de 100 € adressée au club d'appartenance.
- Signalement au responsable de district
- Saisie de la commission de discipline

Ces dispositions ont été validées par le comité directeur de la Ligue de Billard de Nouvelle-Aquitaine du 08/07/2025, modifiées le 08/09/2025.